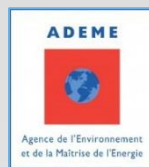


Le Réseau Qualité Midi- Pyrénées  
REQUAMIP  
au service du Développement Durable :  
lancement de l'opération

« **Sensibilisation et  
valorisation des biodéchets en  
région Midi-Pyrénées.** »  
**TOULOUSE**



Cette opération portée par le REQUAMIP en réponse aux questions de nos adhérents et de nos sympathisants a été rendue possible grâce à l'aide de:

- **l'ADEME** qui finance 70% de l'opération
- **Primum** pour son expertise et sa réelle notoriété dans le domaine de la santé
- **l'ARS** pour son approche bienveillante dans cette thématique
- du formidable relais des fédérations **,FEHAP, FHF et FHP** ( courriels, relances, sensibilisation) sans oublier **la Mutualité Française** qui nous apporte également son soutien financier et sa dynamique régionale et
- **tous les établissements partenaires .MERCI A TOUS**

## Les actions du REQUAMIP

Association loi 1901 créée en 2004 et couvrant le champ du secteur sanitaire et médico-social

Actions menées : journée régionale annuelle (plus de 200 participants), groupes de travail, soirée thématique, échanges d'expériences.

Une équipe de bénévoles regroupant toutes les fédérations : FEHAP/FHF/FHP et Mutualité Française en Midi-Pyrénées

Une problématique permanente depuis la création du réseau : le développement durable en établissements de santé d'abord en 2007 puis extension au secteur médico-social dès 2014.

## Le DD : une obligation réglementaire

La certification impose aux établissements un certain nombre de thématiques en lien avec le développement durable :

Engagement dans le DD (stratégie de l'établissement)

Qualité de vie au travail (gestion des ressources humaines)

Achats écoresponsables et les approvisionnements

Gestion de l'eau

Gestion de l'air

Gestion de l'énergie

Hygiène des locaux

Gestion des déchets

## Nos actions dans le DD

**2007** : organisation de 3 journées en partenariat avec le Conseil Régional, l'ARPE, l'ADEME, l'Agence de l'Eau complétées par des visites de sites (aéroport, Sanofi...)

**2010** : appel à projets pour la réalisation d'un diagnostic environnemental sous la responsabilité conjointe de l'Agence Régionale de Santé, l'ARPE, l'Agence de l'Eau, l'ADEME : participation de plusieurs établissements du **REQUAMIP**

Chaque année : présentation de thèmes sur le DD en journées régionales (Grenelle de l'Environnement, qualité de l'air intérieur, loi portant engagement national pour l'environnement) ou en groupe de travail et organisation de formation pour nos adhérents . Intervention du C2DS.

## Les biodéchets

« les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenus de mettre en place un tri à la source et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets pour en permettre la valorisation de la matière de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol »  
**loi 2010-788 du 12 juillet 2010**

**Producteurs de biodéchets** : sont considérées comme producteur de biodéchets ou détenteurs d'une quantité importante les personnes qui produisent ou détiennent des quantités supérieures aux seuils suivants

## Volumes nécessitant une valorisation

2014 : 40 tonnes par an

2015 : 20 tonnes par an

À partir de 2016 : 10 tonnes par an

Certaines études montrent que les établissements recevant du public produisent entre 130 et 250 g de biodéchets par repas.

Cette réalité couvre l'ensemble des établissements sanitaires et médico-sociaux (hôpitaux, cliniques, centres d'accueil pour personnes handicapées, EHPAD...)

## Nos objectifs

Accompagner tout d'abord les établissements dans la connaissance du volume de leurs biodéchets afin dans un second temps de mettre en place une politique régionale de valorisation de ces déchets grâce à un acteur performant à savoir l'ADEME.

Méthodologie : sensibiliser les établissements de la Région à cette obligation et les accompagner dans des opérations de pesage.

Aidée par une méthodologie portée par un expert reconnu , cette étude peut réellement commencer au premier semestre 2015 dont les attendus seront précisés par l'ADEME;



## METHODE ET RETRO-PLANNING

### **OCTOBRE / DECEMBRE:**

Campagne d'Informations sur le projet à tous les établissements de la Région (environ 2000 envois)

Appel à candidature puis réception des candidatures.

### **JANVIER 2015:**

Journée de lancement de l'opération

Présentation de la méthodologie

Organisation de deux journées de pesage  
(avec ou sans accompagnement)

## METHODE ET RETRO-PLANNING 2

Organisation de modules de formation à la demande

Collecte des données

Exploitation de ces données

Cartographie de ces données

Étude sur les possibilités régionales de valorisation des biodéchets

Si nombre insuffisant de candidatures, d'autres journées de lancement pourraient voir le jour.

### **JOURNEE DE CLOTURE**

Restitution des résultats et proposition de filières de tri

## OBJECTIFS FINANCIERS ET VERTUEUX:

Mutualiser les biodéchets produits par l'ensemble des établissements sanitaires et médico sociaux permettrait de réduire les coûts financiers qu'impliquent tant la réglementation que le traitement proprement dit et de rentrer ainsi dans un cercle vertueux attendu tant par l'économie circulaire que par le plan énergie climat sachant que la France va accueillir fin 2015 une grande conférence mondiale sur cette problématique: COP 21.